

NEWSLETTER #2

DEJEUNER DU CLUB

Chaque dernier vendredi du mois

“ Le Conseil d'Administration se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour 2021.

Je vous souhaite une reprise du travail en présentiel et du travail pour notre développement économique, tellement nécessaire, des spectacles, de la CULTURE, des repas aux restaurants, des événements en présentiel pour nous retrouver avec des traiteurs qui nous servent de superbes cocktails, de retrouver notre liberté de déplacement, La santé pour faire tout cela, du bonheur et de la joie pour y arriver.

Un vaccin pour tout le monde et très vite.

”
La présidente,
Françoise BARUTELLO

VIE DES COMMISSIONS

Renseignez-vous pour y participer !

AGENDA

Mardi 26 Janvier :

7h45 - 10h
Petit-déjeuner des vœux
Pullman Toulouse Airport

Vendr. 29 Janvier :

12h - 14h
Déjeuner mensuel
Holiday Inn Toulouse Airport

INFORMATIONS À RETENIR VIE DU CLUB

SAVE THE DATE

Le Club d'Entreprises Réussir organisera de nouveau à partir de ce mois de Janvier 2021, (et si les mesures sanitaires le permettent), des événements en présentiel !

A noter dans vos agendas :

Mardi 26 Janvier 2021 - 7h45 - 10h : Petit-Déjeuner des Vœux au Pullman Toulouse Airport
Le Club accueillera Monsieur Joseph CARLES, le Maire de Blagnac
Vous recevrez les invitations prochainement.

Attention les places sont limitées, l'inscription est **OBLIGATOIRE**

Vendredi 29 Janvier 2021 - 12h - 14h : Déjeuner mensuel à Holiday Inn Toulouse Airport

ACTU DES MEMBRES



T SOLARIS

Envie d'énergie solaire sous forme d'abri-voiture, appentis, atelier ?

Les abris T.SOLARIS se montent facilement et s'adaptent à vos projets !

Contact :

M. Jean-Christophe GAUTHEY
06.87.75.13.87
www.monabrisolaire.com



OMICRON FORMATION

Mise en place d'ateliers thématiques personnalisés sur le RGPD.

Optimisez votre efficacité commerciale !

Atelier n°1 : Le fichier client

Contact & inscriptions :

M. Frantz ALFRED
07.64.37.05.42
www.omicron-formation.fr



ATB

Félicitations à ATB qui a mis en place un espace de test antigéniques .

Le résultat, communiqué sous 30 minutes, simplifie les formalités de voyage pour le passager.

Plus d'infos :

<https://aeroport.amedicalconne ct.fr/toulouse-blagnac/fr>



ATR

Félicitations à ATR qui a livré le 1er avion-cargo régional sorti d'usine, un ATR 72-600F !

Du commerce électronique aux fournitures médicales, les cargos livrent plus que du fret, ils sont un outil clé pour fournir une connectivité essentielle aux économies locales. 50 avions en attente de livraison !

Contact :

Mme Sylvie LEFEBVRE
www.atr-aircraft.com



ROMAN - LA MARELLE

Michel SPERANDIO (société OLSIM, Prodigima) a écrit son premier roman : La Marelle. Disponible à la librairie Ombres Blanches ou sur commande dans toute autre librairie !

Ce roman raconte l'histoire des premiers mois d'une fratrie de petites Italiennes, dont celle de la mère de l'auteur, transplantées dans un coin de France depuis leur Vénétie natale.

Contact :

M. Michel SPERANDIO
www.michelsperandio.fr



Cette année le DUT évolue partout en France en Bachelor Universitaire de Technologie
Meilleurs Vœux

IUT DE BLAGNAC

Xavier DARAN nous informe que tous les cours ont été assurés à distance et les enseignements pratiques qui nécessitent du matériel sont réalisés en présentiel, en attente de la déclaration du 07 Janvier pour organiser la reprise.

Certains étudiants ont été équipés d'un ordinateur portable et d'une clé 4G. Dans ces conditions inhabituelles d'enseignement, de nombreux étudiants rencontrent des difficultés et certains décrochent.

Contact :

M. Xavier DARAN
www.iut-blagnac.fr

PROJETS SOUTENUS PAR LE CLUB



SORORISTAS

Le concours d'écriture destiné à donner la parole aux femmes : Sororistas organise sa Soirée de remise des prix le Vendredi 15 Janvier à 18h (en distanciel) Le recueil des 20 textes sélectionnés au concours est en cours d'impression (réception début janvier !).

Contact et inscriptions :

www.sororistas.org



PROBONOLAB

L'association Pro Bono Lab mène une étude sur « Les pratiques de coopération entre les entreprises et les structures de l'ESS en Occitanie Ouest » en partenariat avec AG2R LA MONDIALE Midi-Pyrénées afin de mieux connaître, valoriser et améliorer ces pratiques sur le territoire. Vous pouvez participer à cette enquête [en cliquant ici](#).

Une restitution grand public des résultats de cette étude est prévue le 12 mars dans la matinée, aux Abattoirs de Toulouse, en partenariat avec l'Admical et le Mouvement Associatif Occitanie qui présenteront également les résultats de leurs études respectives sur la question du mécénat sur le territoire.

Contact :

M. Marjorie PEREZ
marjorie@probonolab.org
www.pronobolab.org



CISART

Le Collectif Incubateur de Street Artistes qui a ouvert le lieu dédié à l'art urbain l'Aérochrome en Février 2020, a dû fermer ses portes suite aux restrictions sanitaires.

Malgré les difficultés économiques actuelles le collectif travaille sur l'organisation d'une belle réouverture pour la saison prochaine !

Contact :

M. Elsa COURONNE

offres@cisart.com
(relations partenaires)
sadafdfr@gmail.com
(mécénat)

www.cisart.fr

Dans le cadre la commission Ecoles Entreprises, Laurent BANNWARTH (Leaderseed) et Jérémy SAEZ (Autonovie) vous informent sur le FNE -Formation et le DIF-CPF !
Pour plus d'informations n'hésitez pas à les contacter :

Le FNE-FORMATION

Source : [Site du Ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion](#)

POUR QUI ?

Quelles sont les entreprises et les secteurs éligibles ?

Tous les secteurs sont éligibles. Toute entreprise ou association ayant recours à l'activité partielle ou l'activité partielle de longue durée est éligible, sans critère de taille.

Quels sont les salariés éligibles ?

Tous les salariés placés en activité partielle ou activité partielle de longue durée sont éligibles, sauf les alternants, indépendamment de leur catégorie socio-professionnelle ou de leur niveau de diplôme. Pour les contrats courts (PEC, CDD), ils doivent demeurer salariés jusqu'à l'expiration de la durée de la convention.

QUELLES FORMATIONS ?



- Actions de formation certifiantes ou non-certifiantes
- VAE
- Bilans de compétences
- Renouvellement d'une habilitation ou certification nécessaire à l'activité professionnelle



- Formations obligatoires à l'hygiène et à la sécurité incombant à l'employeur
- Formation en alternance (contrat d'apprentissage et de professionnalisation)

La formation doit correspondre à la période durant laquelle le salarié est placé en activité partielle, sauf action de VAE ou salarié en APL qui peut dépasser cette période.

QUEL FINANCEMENT ?



- **70% des coûts pédagogiques** (80% pour les salariés placés en activités partielle de longue durée)
- **Prise en charge complémentaire possible par l'OPCO** pour prise en charge à 100% dans le cadre d'un cofinancement.

QUELLE PROCÉDURE ?



Les dossiers de demande de subvention FNE-Formation sont instruits par les opérateurs de compétences (OPCO). Pour plus de précisions, vous pouvez également vous rapprocher des Directions (régionales) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte).

La rémunération des stagiaires n'est pas prise en charge (indemnisation déjà prise en charge au titre de l'activité partielle ou l'activité partielle de longue durée). Les frais annexes (restauration par exemple) peuvent être pris en charge.

Plus d'infos : contactez Laurent BANNWARTH

l.bannwarth@leaderseed.fr 06 72 21 25 60



DIF et CPF : ne perdez pas les euros auxquels vous avez droit pour vous former

KESAKO ?

Depuis janvier 2015, le CPF (Compte Personnel de Formation) a remplacé le DIF (Droit Individuel à la Formation). En plus des formations plus traditionnelles qui permettent l'obtention d'un titre, d'une qualification ou d'une habilitation, le CPF inclut désormais les bilans de compétences (idéal pour faire un point sur sa carrière et envisager une reconversion), les VAE (Validation des Acquis de l'Expérience professionnelle), les formations qui aident à la création ou à la reprise d'entreprise ou même la préparation au permis de conduire B ou au groupe lourd. **C'est vous qui êtes maître de votre formation plus votre employeur !!**

Que se passe t-il le 30/06/21 ?

Si vous avez eu une activité salariée entre 2004 et 2015, il est de votre responsabilité de transférer vos heures DIF sur votre CPF. Cette action vous permettra de préserver jusqu'à **1 800 euros de formation**. Ça vaut le coup !!

Comment faire ?

le salarié doit réclamer son solde d'heures de DIF au 31 décembre 2014 à son employeur ». L'information se trouve donc dans un des trois documents suivants :

- Votre bulletin de salaire de décembre 2014 ou janvier 2015 ;
- Une attestation de droits au DIF fournie par votre employeur ;
- Votre dernier certificat de travail.

Ensuite, il vous suffit de vous rendre sur le site [Mon compte formation](#) et de créer un compte si ce n'est déjà fait. Vous trouverez ensuite un onglet « Mes droits à la formation », puis « CPF + DIF », et enfin « Inscrire votre solde DIF ». Indiquez le nombre d'heures dont vous disposez en y joignant le document précédent récupéré.

Attention aux arnaques : Ne donnez jamais vos codes CPF, un seul site officiel : moncompteformation.gouv.fr

En chiffre ..

- 30 juin 2021 : date limite pour transférer ses heures DIF vers le CPF
- Maximum de 120 heures convertibles, soit 1 800 euros
- CPF : 500 ou 800 euros à cumuler par an
- Plafond à 5 000 ou 8 000 euros selon son niveau de qualification
- Les heures de DIF pas encore transférées représentent 12 milliards d'euros de financement de formations
- Nombre total d'heures cumulées : voir bulletin de salaire de décembre 2014, attestation de DIF ou certificat de travail

Pour plus de renseignement, contactez Jérémy au 06 09 69 69 54 ou par mail : jeremy@autonovie.fr



Mme Françoise Barutello, la présidente, le Bureau ainsi que le Conseil d'Administration et toute l'équipe du Club d'Entreprises Réussir vous souhaitent
une très belle année 2021 !